



## FICHE DU POSTE

### ASSISTANT FAMILIAL

<b>DIRECTION / SERVICE :</b>	Directions Territoriales des Solidarités Humaines (DTSH) de Besançon, Montbéliard, Haut-Doubs  ou  Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF)
<b>SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :</b>	Chef du service enfance famille de la DTSH ou son adjoint  ou  Chef du service Famille d'Accueil d'Urgence du CDEF
<b>LOCALISATION DU POSTE :</b>	A domicile

### CONDITIONS STATUTAIRES

CATEGORIE			FILIERE :	Administrative	Médico-sociale	
A	B	C		Technique	Sociale	X
		X		Autre		
<b>CADRES D'EMPLOIS :</b>		Assistant familial				
<b>GRADES :</b>		Agent en CDI non titulaire de la fonction publique				

### QUALIFICATIONS REQUISES

<b>Diplôme souhaité et/ou requis :</b>	Aucun
<b>Formations / habilitations obligatoires ou à prévoir :</b>	Etre titulaire d'un agrément d'assistant familial en cours de validité
<b>Expérience souhaitée :</b>	Expérience parentale ou auprès d'enfants dans le cadre professionnel

### FINALITES DE L'ENTITE

L'assistant familial est la personne agréée qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon permanente des mineurs et des jeunes majeurs de moins de 21 ans à son domicile (Article L. 421-2 du Code de l'action sociale et des familles). Il accueille, au sein de sa famille, des enfants, des adolescents ou des jeunes majeurs confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. La famille d'accueil se compose de l'assistant familial et des personnes résidant à son domicile.

Le but poursuivi par le placement familial est de permettre l'évolution de l'enfant accueilli vers une plus grande autonomie, en fonction du Projet Pour l'Enfant établi, en lien avec les titulaires de l'exercice de l'autorité parentale. L'assistant familial participe, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, aux missions de la protection de l'enfance. Il favorise le maintien des liens avec la famille de l'enfant.

Il doit, avec les membres de sa famille, pouvoir adopter une attitude constante de compréhension, tolérance, créativité et garantir un cadre d'accueil sécurisant pour l'enfant accueilli.

## MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE

---

- Il accueille de façon continue ou non l'enfant, l'adolescent, le jeune majeur, à son domicile et dans son environnement familial et social.
- Il aménage et accompagne la vie quotidienne de l'enfant et apporte des réponses à ses besoins (affection, soins, éveil...) adaptées à son âge, en veillant avec l'équipe éducative au respect de la place des parents.
- Il met en place un cadre éducatif structurant et sécurisant pour l'enfant.
- Il aide à l'expression de l'enfant dans le respect de la singularité de son histoire : ses besoins, ses émotions, ses sentiments, ses difficultés.
- Il assure l'accompagnement des apprentissages scolaires et professionnels, soutien, aide aux devoirs.
- Il veille au suivi médical de l'enfant selon la procédure départementale de suivi de santé des enfants confiés.
- Il favorise l'intégration de l'enfant dans la vie sociale (loisirs, sport, vie relationnelle...)
- Il participe en équipe pluridisciplinaire à l'élaboration et l'évolution du Projet Pour l'Enfant
- Il accompagne avec l'équipe éducative le retour de l'enfant dans sa famille quand celui-ci est possible.
- Il rend compte de son activité, oralement et par écrit.

## MISSIONS SECONDAIRES DU POSTE

---

*Contribuer à la réflexion institutionnelle par la participation à des groupes de travail*

## ACTIVITES SPECIFIQUES DE L'AGENT

---

*Assurer une permanence relationnelle auprès de l'enfant accueilli*

## COMPETENCES

---

<b>SAVOIRS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-maîtrise de la langue française orale et écrite</li> <li>-connaissances de bases en développement de l'enfant</li> <li>-utilisation de l'outil informatique : outlook</li> </ul>
<b>SAVOIR – FAIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-prise en compte l'expression de la souffrance de l'enfant</li> <li>-favoriser l'intégration de l'enfant dans la famille d'accueil</li> <li>-capacités d'adaptation</li> <li>-capacités à s'organiser</li> <li>-être en mesure d'actualiser ses connaissances professionnelles</li> <li>-travail en équipe</li> <li>-rendus-compte de ses observations à l'écrit et à l'oral</li> </ul>
<b>SAVOIR - ETRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-respect des différences sociales, philosophiques, politiques, culturelles, religieuses de l'enfant et de ses parents.</li> <li>-posture professionnelle nécessitant une capacité de remise en question</li> <li>-empathie, tolérance</li> <li>-disponibilité</li> </ul>

**INTERLOCUTEURS**

INTERNES	EXTERNES :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Directeur de la DTSH ou du CDEF</li> <li>- Les membres de l'équipe en charge du suivi de placement : chef de service ou adjoint, responsable d'équipe, référent éducatif, référent administratif, psychologue, assistants familiaux</li> <li>- Gestionnaires de la DRH et de la DEF</li> <li>- Le référent d'accompagnement professionnel des assistants familiaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acteurs du système de la protection de l'enfance</li> <li>- Etablissements scolaires et professionnels, les établissements spécialisés</li> <li>- Les structures de soins médicaux, psychiatriques et psychologiques</li> <li>- L'organisme de formation obligatoire</li> <li>- Les centres de loisirs</li> </ul>

**CONDITIONS D'EXERCICE**

<b>Spécificités horaires</b>	<i>Grande disponibilité, y compris WE et jours fériés</i>
<b>Déplacements</b>	<i>Nécessité d'être détenteur du permis de conduire B et d'un véhicule Nombreux déplacements pour assurer le suivi de l'enfant</i>
<b>Particularités liées au poste</b>	<i>Etre en mesure de pouvoir assurer un équilibre budgétaire quels que soient les aléas de la prise en charge Suivre une formation obligatoire de 300h dans les trois premières années d'exercice professionnel L'assistant familial est soumis au secret professionnel de par son concours à la mission de protection de l'enfance</i>